

THEME 1, amendements de LILLE

Rapporteurs acad : JF Carémel, R Gény, M. Laumenerch, C Piecuch

I. introduction

1.1 Une dynamique à créer

~~Instrumentalisant la panne actuelle du système éducatif et ses difficultés au quotidien, le gouvernement libéral impose une politique éducative réactionnaire qui occulte la demande sociale de formation intellectuelle, civique de haut niveau et la nécessité d'élévation des qualifications de tous.~~

Les politiques néolibérales sont responsables de la crise mondiale qui sévit. Les orientations européennes et celles du traité de Lisbonne imposent une vision exclusivement marchande des services publics. C'est dans cette optique que doit être lue l'évolution du système éducatif de notre pays.

Définir un projet éducatif qui fasse progresser chaque jeune jusqu'à son plus haut niveau s'oppose à la cascade de réformes inspirées par l'économie des moyens qui tendent à imposer un minimum éducatif au plus grand nombre, réservant les filières de réussite sociale aux plus favorisés.

En réponse aux défis que rencontre l'humanité en besoin de connaissances et de qualifications sans cesse croissant, ces politiques proposent des solutions minimalistes, fondées sur des compétences étroites, adaptées au mode économique et qui interdisent à de nombreux jeunes de parvenir à leur niveau le plus élevé.

Le Snes est opposé aux contre-réformes que le gouvernement souhaite imposer, et qui manifestent la volonté de déséquilibrer le système actuel, mais aussi révèlent la volonté de passer d'un lycée à 3 voies, à un lycée à 2 voies : l'une élitiste orientée vers des études supérieures longues, l'autre, professionnelle, qui serait pilotée par l'industrie et les régions. En rupture avec les objectifs ambitieux que chaque maître porte pour l'ensemble de ses élèves, ces politiques malthusiennes participent aux difficultés du métier : manque de sérénité, alourdissement des charges de travail, suppression drastique des postes et perspectives de carrières dévalorisées. A cela s'ajoute la dévaluation de leur statut social et le mépris par lequel les pouvoirs publics les traitent.

Dans le prolongement du programme du Conseil National de la Résistance qui voulait « donner la possibilité effective à tous les enfants de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents », et en souscrivant aux principes émancipateurs du plan Langevin-Wallon, le Snes a construit un projet éducatif qui assignait à l'École la double ambition d'accueillir tous les élèves au collège et de les faire réussir dans le second cycle en vue de leur insertion professionnelle et sociale.

Dans les années 1960, la mise en place du collège Fouchet (par la création des CES ouvert au plus grand nombre), puis la loi Haby dans les années 1970, n'avaient pas pour objectif de faire accéder l'ensemble des élèves à des enseignements de qualité. Pourtant, à partir de ce collège uniformisé et appauvri (dit « unique »), les personnels sont parvenus à apporter connaissances et savoirs à un nombre croissant d'élèves, portant 60 % aujourd'hui d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat, dans un contexte d'accroissement des inégalités sociales et de précarisation accrue des familles.

Depuis les années 1990, les politiques éducatives ont progressivement voulu gommer les réussites du système éducatif ; en cohérence avec les objectifs fixés à l'échelle de l'Union Européenne (formalisés pour l'Education dans la stratégie de Lisbonne pour une « économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde »), les gouvernements successifs ont mis en œuvre des politiques d'asphyxie budgétaire qui répondent à une logique de marché (« rentabilité », « performance », « mérite », « autonomie »). Il s'agit de mettre en concurrence les élèves, et donc d'abandonner ceux des milieux populaires (loi Fillon et son « socle commun, dynamitage des ZEP et fin de la carte scolaire, développement de l'apprentissage, des groupes de compétence et des certifications ; remise en cause du service public national d'orientation ; bac professionnel en 3 ans) mais aussi les personnels, sommés d'augmenter leur productivité en les soumettant davantage au chefs d'établissements (idéologie du « mérite »), conçus comme des outils de pilotage local de la déréglementation (avancement, définition du service) et de la contractualisation. Ce ne sont plus seulement les conditions de la réussite scolaire qui sont battues en brèche, mais des filières entières.

La destruction voulue par le ministère de la voie technologique, tant en formation initiale que continue est un axe fort des projets gouvernementaux.

Ce processus de désengagement de l'Etat, qui remet en cause l'ensemble des services publics (poste, hôpital, énergie), est particulièrement sensible dans le second degré, où les lois de décentralisation imposées de 2003 ajoutent à la mise en concurrence des individus la compétition entre les territoires, et donc des collèges et des lycées, et menacent de privatisation bon nombre de missions actuelles de l'Education Nationale (entretien des bâtiments, restauration, soutien et remédiation).

A ces logiques qui concourent à l'éclatement du service public d'Education et à l'éviction précoce des élèves des milieux populaires, nous opposons un projet éducatif qui permettrait de scolariser dans la réussite tous les élèves jusque 18 ans. A cette fin, il faut retrouver l'unicité du service public d'éducation, afin qu'il soit en mesure d'assumer sa mission : dispenser un enseignement fondé sur des contenus scientifiques exigeants, ciment d'une véritable culture commune, émancipatrice et égalitaire.

Dans ce contexte le SNES réaffirme sa volonté de rassemblement autour d'un projet éducatif qui soit en capacité de prendre en charge l'ensemble des jeunes d'une génération et de les amener à un niveau de qualification et de formation leur permettant d'être des acteurs libres et éclairés, citoyens, responsables dans un monde ouvert aux différences culturelles et dans leur activité professionnelle.

Prenant appui d'une part sur le constat d'un allongement de fait de la scolarité au-delà de 16 ans (plus de 90 % des jeunes étaient, en 2006-2007, scolarisés au cours de leur 17e année) et, d'autre part, sur la difficulté croissante à créer l'ambition scolaire pour une partie importante de la jeunesse, le SNES doit être à l'initiative d'une dynamique collective autour d'un nouveau « plan pour l'éducation » qui repenserait le rôle et la place de l'École dans les évolutions de la société, à l'image de ce que fut en son temps le plan Langevin-Wallon.

~~L'objectif d'amener 50 % d'une génération à un diplôme (objectifs Lisbonne / Fillon donc à ne pas reprendre, mais quels chiffres mettre) du supérieur doit être conjugué avec celui de former au moins 80 % de bacheliers, à l'opposé de la politique actuelle qui entend cantonner une grande partie de la jeunesse à une scolarité de base centrée sur le socle commun.~~

Porter la scolarité obligatoire à 18 ans dans le cadre du service public d'éducation nécessite d'aborder autrement les missions, les contenus, l'organisation des différents cycles du second degré (collège, les trois voies du lycée et leurs prolongements dans le supérieur) et celle d'un

service public d'orientation de l'Éducation nationale conforté en lien avec la formation tout au long de la vie.

1.2 Combattre la politique Ultra libérale actuelle

~~A partir de la loi d'orientation de 2005~~ (Depuis les années 90, les gouvernements ont imposé une transformation en profondeur du système éducatif en le mettant sous la contrainte idéologique de la réduction de l'emploi public ~~et de la~~ structurée aujourd'hui par la RGPP. Ainsi, au lieu d'investir dans l'éducation, le gouvernement met en place un système éducatif qui sélectionne les élèves susceptibles de réussir dans l'enseignement supérieur. La réussite des uns est alors construite et financée par l'enfermement des autres dans un avenir scolaire réduit au minimum et débouchant au mieux sur une qualification de niveau V. Le SNES condamne et rejette la généralisation imposée du bac pro en 3 ans qui risque aussi de rejeter bon nombre de jeunes hors du système scolaire ; le projet Darcos de réforme du lycée ~~s'inscrivait~~ s'inscrit dans cette même logique. Pour réaliser ce tri les établissements sont mis en concurrence dans le cadre d'une polarisation sociale renforcée par la suppression ~~en cours~~ de la carte scolaire. Les mécanismes sociaux à l'œuvre dans et en dehors de l'École sont occultés, voire niés.

La traduction de cette politique dans les établissements est d'ordre budgétaire (diminution de l'offre de formation et de sa diversité, suppression massive de postes, contractualisation des moyens, transfert de missions vers les collectivités locales...), statutaire (glissements de missions, alourdissement ou allongement du temps de travail, pilotage par la performance...) et pédagogique (retour aux fondamentaux, conception linéaire des apprentissages, imposition de la notion de « compétences » à tous les échelons de l'évaluation, diminution des horaires des élèves, théorisation de l'accompagnement comme ~~seul~~ moyen de lutte contre la difficulté scolaire...).

Sur le terrain, cette politique prend toute sa cohérence au travers du renforcement des pouvoirs des chefs d'établissement, poussés à s'appuyer sur le principe de l'autonomie pour accentuer toutes les déréglementations, dont le dernier avatar est l'accompagnement éducatif. Dans le domaine éducatif, la suppression des MI SE, remplacés par des personnels recrutés par les chefs d'établissement, sous contrats de plus en plus précaires (AED, CAE), a considérablement affaibli les équipes vie scolaire, et le gouvernement tente de faire croire que la création de 5000 « grands frères » médiateurs va résoudre les problèmes d'absentéisme.

Cette conception de l'École s'inscrit dans celle d'une société qui s'accommode des inégalités sociales, spatiales et de genre. Elle privilégie au nom de « l'égalité des chances » la promotion de quelques uns, jugés « méritants », pour assurer la mixité des élites au détriment d'une prise en charge spécifique ambitieuse des territoires les plus défavorisés.

1.3 Refuser les fatalismes sociaux et scolaires

Le SNES affirme que tous les jeunes peuvent réussir et que l'investissement éducatif doit concerner l'ensemble de la population scolaire. Refuser tous les fatalismes sociaux et scolaires que le gouvernement actuel utilise pour mieux habiller sa politique éducative et sa conception élitiste de la culture, exige de réaffirmer et de promouvoir toutes les propositions élaborées au cours des congrès précédents sur la culture commune, les évolutions des contenus et des pratiques permettant des activités de projet et interdisciplinaires qui donnent sens aux savoirs, sur les conditions de travail des personnels. Cette exigence s'oppose à l'individualisation qui renvoie chacun à sa propre responsabilité dans l'échec ou la réussite et qui récuse toutes les dimensions collectives et de solidarité dans l'organisation des études et l'acquisition des savoirs et compétences. Elle suppose aussi de travailler les articulations entre les différents ordres d'enseignement (premier degré-second degré et second degré-supérieur). Lutter contre les inégalités, c'est développer une offre de formation équilibrée égale et

variée sur l'ensemble du territoire. Il faut être notamment **vigilant ferme** sur l'élaboration des PRDF (plans régionaux des développements des formations) dans les régions ~~et exiger transparence et véritable concertation pour assurer le développement des formations générales et technologiques~~ L'expérience montre en effet que les collectivités font peu de cas du travail paritaire. Le Snes doit être en capacité de peser sur les choix qui engagent le devenir des formations générales et technologiques, et plus globalement veiller à ce que les régions et départements s'en tiennent, notamment en matière éducative, aux compétences transférées et obligatoires. Il apparaît en effet que les dépenses non obligatoires représentaient en 2006 entre 20 et 40% du budget total des régions. La clause de compétence générale ne saurait justifier la mise en place de politiques éducatives locales qui tendent à influencer sur les pratiques ou les contenus d'enseignement, ou à investir les missions auxquels l'Etat veut renoncer (remédiation, orientation, enseignements des langues par exemple). (cf. Thème 2 2.4.). Il faut imposer une véritable politique d'éducation prioritaire renouvelée à l'opposé de la réforme Robien, de la politique actuelle de la ville et du « Plan Espoir Banlieues ». L'Etat doit rester garant de l'égalité devant l'accès aux savoirs et aux qualifications et refuser toutes les formes de ségrégation. Il doit garantir un brassage social des élèves au sein des établissements, rester maître d'œuvre dans la définition des programmes, des horaires d'enseignement et de l'orientation des élèves, renforcer les bourses nationales sur critères sociaux. La mise en concurrence, fondée sur une plus grande autonomie et la contractualisation pilotée par la performance et les résultats, doit être abandonnée.

C'est aussi s'opposer à une orientation scolaire instrumentalisée par l'emploi qui nie toutes les dimensions à l'œuvre dans la construction d'un projet d'avenir pour un adolescent ou un jeune adulte.

Une telle conception ne permet pas l'émergence d'une ambition pour chacun construite sur une meilleure image de soi et conduit à l'impasse nombre de jeunes et en premier lieu ceux issus des milieux les plus défavorisés ou les plus éloignés de la culture scolaire. ~~Ainsi les dispositifs d'alternance ou de découverte des métiers au collège entretiennent l'illusion que l'immersion en entreprise constituerait le meilleur atout des élèves en difficulté. A ces élèves, on propose des dispositifs d'alternance (20 à 25% ? d'échec dès la première année) ou de découverte des métiers qui entretiennent l'illusion d'une solution d'éviction du système scolaire comme solution à l'insertion professionnelle. Contrairement aux idées communément admises, l'apprentissage ne permet pas d'envisager une réduction du chômage des jeunes, car ceux qui trouvent l'emploi à tous coups, les diplômés élevés, le trouvent également sans passer par l'apprentissage, par la voie scolaire classique. Ce qui n'est pas le cas pour ceux qui sortent sans qualification et précocement du système scolaire. Le Snes, en cohérence avec ses mandats sur l'allongement de la scolarité obligatoire, condamne fermement toute forme d'apprentissage précoce et considère que le moyen le plus efficace d'amener tous les élèves à la réussite d'un diplôme de niveau IV est la voie scolaire, car c'est celle qui prépare le mieux à une poursuite d'études supérieures, garantie d'un bon taux d'accès à l'emploi.~~

Le Snes constate d'ores-et-déjà que le développement de l'apprentissage contribue à compromettre l'avenir des filières technologiques et professionnelles. Il contribue également à dégrader les conditions d'enseignement dans les structures "mixtes" (mélange de lycéens et d'apprentis).

1.4 Respecter et revaloriser tous les métiers de l'éducation

Aucune transformation du système éducatif ne peut se penser en dehors des personnels formés au plus haut niveau qui doivent être confortés dans la professionnalité de leur métier et reconnus.

À l'heure où les conditions de travail de tous se dégradent (quotidien de plus en plus difficile dans la classe, vies scolaires fragilisées, existence des services d'orientation menacée) le SNES rappelle son exigence d'une définition nationale des missions et d'une amélioration des conditions d'exercice.

II. avec le Snes, un projet qui a un autre sens

2.1 Le collège

~~2.1.1. Face à un échec scolaire qui concerne 10 à 15 % des élèves, à des jeunes pour qui l'École ne fait pas toujours sens, à des cas d'absentéisme parfois très marqués, à des incivilités ou des phénomènes de violence, les personnels se trouvent d'autant plus démunis que leurs conditions de travail se sont fortement dégradées et qu'on leur impose sans cesse de nouvelles tâches. Des situations ressenties comme insurmontables conduisent une partie de la profession à douter qu'un collège pour tous est encore possible ou à mettre au second plan la transmission de savoirs exigeants pour se centrer sur la socialisation ; se sont aussi développées des classes de niveau qui se sont avérées préjudiciables pour les élèves les plus faibles tout en apportant peu aux élèves les plus avancés.~~ Face à un gouvernement qui s'ingénie dans les médias à accréditer l'idée que tous les élèves ne peuvent réussir (en mettant l'accent sur les sorties sans qualifications, l'absentéisme, les incivilités et les actes de violence), et tente ainsi de justifier le tri social auprès de collègues parfois démunis et dont les conditions de travail se sont dégradées, il appartient au syndicat majoritaire de rappeler que les moyens n'ont jamais été réellement mis en place pour un véritable collège unique, lieu d'acquisition d'une culture commune riche de savoirs exigeants et émancipateurs.

~~S'appuyant sur ces difficultés bien réelles,~~ Bien au contraire, La loi Fillon de 2005 a posé tous les outils d'une déstructuration progressive du collège. Le socle commun utilitariste fondé sur des compétences de base ~~est générateur de~~ reflète une vision réductrice et erronée de l'apprentissage, et génère une différenciation précoce des parcours scolaires pouvant aboutir à une éviction via notamment les dispositifs d'initiation aux métiers par l'alternance (DIMA) qui remplacent l'apprentissage junior et auxquels pourront mener les parcours de découverte des métiers dès la classe de Cinquième. Au nom de la liberté, il supprime la carte scolaire et met en concurrence les établissements (voir 2.4.2.5). Le SNES exige le retour de la carte scolaire qui ne doit pas relever des collectivités locales, sujettes aux pressions électorales, et qui doit permettre d'impulser une mixité sociale et une réelle diversité de l'offre d'enseignement dans tous les établissements notamment au niveau des options. Les dérogations doivent être strictement limitées et non encouragées

Le SNES doit mener une campagne d'information basée sur un argumentaire renouvelé à l'aune des nouveaux arguments que les études ont pu mettre à jour, notamment à partir des études du groupe ESCOL : réfutation de la notion d'handicap social, démonstration que le public scolaire est pour l'essentiel constitué d'élèves qui n'ont que l'école pour comprendre l'école, éléments chiffrés sur les besoins nécessaires de formation dans les années à venir, sur les taux d'échec en apprentissage, mise en perspective des politiques éducatives européennes téléguidées par les experts de l'OCDE (socle commun, réforme du lycée, LMD, culture de l'évaluation et du testing, substitution des compétences aux diplômes...). Le SNES doit démontrer qu'il y a une convergence idéologique des politiques éducatives européennes.

Le SNES doit réaffirmer haut et fort son attachement au collège unique à l'aide d'un

argumentaire limpide et efficace et mettre en cohérence les pratiques pédagogiques et les mandats (stages, débats). Cet argumentaire sera par ailleurs un point d'appui à nos revendications sur les conditions de travail et les moyens.

2.1.2. De telles orientations menant à une impasse, le SNES propose de refonder le collège pour qu'il forme des êtres libres et éclairés, et prépare tous les jeunes d'une génération à des poursuites d'études dans l'une des trois voies du lycée, avec l'objectif qu'aucun jeune ne sorte du système éducatif sans au moins le niveau V de qualification.

Prolonger la scolarité obligatoire à 18 ans aurait le mérite de réorganiser l'accès à une culture commune exigeante et ambitieuse sur un plus grand nombre d'années, en revoyant la continuité des contenus entre collège et lycée, et de desserrer le poids d'orientations trop précoces. Cela ne dispenserait pas pour autant le collège de travailler à la maîtrise des langages qui sont des clés pour les poursuites d'études.

2.1.2.1 La question essentielle qui se pose est de déterminer comment ~~on peut faire acquérir des savoirs et savoir-faire exigeants à des élèves qui n'ont pas tous le même rapport au savoir. Si la réduction des effectifs par classe est une nécessité, elle n'est pas une condition suffisante.~~ , au collège puis au lycée, permettre enfin aux élèves issus des milieux populaires d'accéder à des savoirs et savoirs faire exigeants.

Dans cette optique, la réduction des effectifs reste une nécessité mais elle n'est pas une condition suffisante. La réflexion collective nécessite la prise en compte du temps de concertation dans le service des enseignants.

La confrontation à la difficulté fait partie intégrante de l'apprentissage ; il faut se garder d'enfermer les élèves dans une parcellisation de tâches et de démarches mécaniques (comme nous y invitent les livrets de compétences) ou de renoncer à les confronter à des objets d'études complexes, au prétexte qu'ils ne maîtriseraient pas des « fondamentaux ». La recherche montre d'ailleurs que les élèves qui ont du mal à entrer dans les apprentissages n'y entrent pas mieux avec des programmes réduits au minimum.

~~Pour le SNES, il s'agit de continuer à~~ Le SNES doit peser à la fois sur la définition des contenus, leur articulation et sur les pratiques pédagogiques.

2.1.2.2 Les classes hétérogènes restent la meilleure solution pour permettre à tous les élèves de profiter au mieux de leur scolarité au collège. Tous les collèges doivent donc accueillir un public socialement mixte et les équipes avoir les moyens de prendre en charge des élèves divers dans de bonnes conditions.

2.1.3 La logique du socle commun et son évaluation confirment nos analyses et nos craintes d'une école à deux vitesses.

La conception du savoir et de l'apprentissage découpé en micro compétences qui s'empileraient les unes après les autres montre une médiocrité affligeante de la réflexion et des connaissances pédagogiques des experts sollicités. Très peu de savoirs se construisent dans la linéarité, pire, décomposer les savoirs en micro-tâches c'est conforter la posture de certains élèves en difficulté qui ne parviennent pas à dégager le rapport existant entre le cours qui vient d'avoir lieu et la réalisation d'exercices ou d'activités qui suivent. Ils ne viennent pas apprendre, se transformer, ils viennent réaliser les exercices que le professeur leur demande de réaliser. Aucune activité humaine ne fonctionne sur la base des compétences.

Le socle est présenté comme un moyen de faire réussir tous les élèves, mais rien n'est proposé pour les élèves en difficulté si ce n'est le PPRE, qui a montré son inefficacité. Au

contraire la définition des deux cercles concentriques montre bien que certains élèves, à qui on garantit soi-disant le socle, vont être invités à s'arrêter là tandis que les privilégiés pourront continuer leurs études. Il s'agit bien là d'un tri social car on sait que les élèves en difficultés appartiennent aux classes sociales défavorisées, accompagné d'un nivellement par le bas alors même que l'élévation des qualifications est un enjeu essentiel pour le pays puisqu'on va avoir besoin de beaucoup de jeunes formés à bac+2 et qu'il y a de moins en moins de métiers non qualifiés.

2.1.3.1 La « mise en conformité » imposée (sur la base d'une pseudo-consultation) des programmes du collège avec le socle se traduit de façon diverse selon les disciplines : retour aux « fondamentaux », cercles concentriques, approche par compétences... Le nouvel enseignement d'histoire des arts qui se met en place induit, par les pourcentages imposés en arts plastiques, éducation musicale et histoire, une transformation de ces disciplines que le SNES appelle à refuser. L'histoire des arts ne doit pas devenir une nouvelle discipline évaluée au brevet. ~~L'évaluation d'éventuels projets interdisciplinaires dans ce cadre ne peut se faire que dans les disciplines impliquées.~~

2.1.3.2 L'expérimentation du livret de compétences en 2007-2008 a montré que l'évaluation de micro-compétences pose problème sur le fond et sur la forme ; la validation du B2i et du niveau A2 en LV ~~a donné~~ donne lieu à une véritable mascarade ; la note de vie scolaire fait l'objet d'un bricolage local. Les collègues subissent d'importantes pressions de la part des chefs d'établissements, pour lesquels ces nouveautés ne sont que des indicateurs de pilotage. Le pire est à craindre pour la session 2010 qui devrait évaluer, sans compensation possible, tous les « piliers » du socle. Le SNES revendique l'abrogation de la note de vie scolaire, ~~un moratoire sur le niveau A2 et refuse que la validation du niveau A2 et du B2i conditionne l'obtention du brevet.~~ rejette la prise en compte des niveaux de compétence en langue et l'évaluation du B2i., et refuse la mise en place d'un livret de compétences individuel, la notion de compétence n'ayant d'ailleurs pas de valeur scientifique.

2.13.3 Les propositions du SNES pour un brevet rénové restent valides. Il doit rester un examen national, qui mesure les savoir et savoir faire en fin de premier cycle. Les évaluations formatives ne doivent pas être entièrement tournées vers la préparation des épreuves, car de nombreuses dérives existent : multiplication des évaluations communes avec risque de bachotage, pressions des chefs d'établissement sur les résultats. C'est pourquoi il faut réduire la part du contrôle continu dans l'obtention du diplôme, tout en donnant toute leur place aux disciplines qui ne sont pas actuellement évaluées lors des épreuves finales. Toutes les disciplines enseignées au collège doivent être prises en compte (~~contrôle continu et/ou épreuves terminales~~). Pour autant, une réflexion approfondie qui s'appuie sur les résultats de la recherche s'impose sur l'évaluation des élèves pour mieux valoriser leurs acquis cognitifs et leurs savoir faire. Il est nécessaire de faire évoluer les modalités de l'examen (tirage au sort national des disciplines à évaluer, épreuves mettant en jeu des disciplines centrales avec d'autres, ...)

2.1.4 Aux antipodes du socle commun, le SNES continue de réclamer une véritable réflexion sur ce qui doit être enseigné et de défendre un projet de culture commune avec des programmes construits en complémentarité, des objets d'étude communs qui permettraient de donner plus de sens aux savoirs, et qui intègre une réelle formation à l'information-documentation avec en préalable un nombre suffisant de personnels pour la mettre en œuvre. Cette formation doit être assurée dans tous les établissements par des professeurs-documentalistes, en collaboration avec les autres enseignants, et donner lieu à l'évaluation conjointe. Il est nécessaire de travailler à faire des ponts entre les références

culturelles des élèves et la culture scolaire.

Renoncer au déterminisme social et croire en l'éducabilité de tous suppose de savoir identifier ce qui peut faire obstacle aux apprentissages chez les élèves pour mieux anticiper la difficulté. Il faut donc interroger le cœur des activités scolaires et mettre en lumière les mécanismes conduisant progressivement au décrochage. Or, la formation des enseignants est particulièrement indigente dans ce domaine.

L'enjeu est de faciliter l'appropriation des savoirs dans le cadre de « problématiques » qui puissent faire sens et ouvrent vers de nouveaux objets de savoir en articulant mieux les différentes phases nécessaires aux apprentissages de la découverte d'une problématique à la mémorisation.... Dans ce cadre, l'oral doit être davantage valorisé et faire l'objet d'une évaluation plus systématique.

2.1.5 Toutes ces problématiques se posent de façon particulièrement aiguë dans les établissements de l'éducation prioritaire qui voient leur situation se dégrader avec la réforme Robien de 2006 et l'assouplissement de la carte scolaire. Dans les RAR (réseaux ambition réussite) devenus le territoire de toutes les déréglementations (horaires, programmes, statuts, organisation pédagogique), les conditions d'exercice du métier se dégradent et le traitement de la difficulté scolaire est externalisé vers les enseignants référents ou des assistants pédagogiques.

Alors qu'ils n'ont fait l'objet d'aucun bilan national objectif et que l'expérience montre qu'ils pénalisent les élèves en difficultés, les groupes de compétences sont préconisés dans ces collèges pour toutes les disciplines comme alternative au redoublement.

~~(Nos propositions pour une véritable relance de l'éducation prioritaire sont plus que jamais d'actualité.)~~

Pour le SNES, c'est le système scolaire dans son ensemble qui doit être une priorité, même si les difficultés rencontrées par les élèves et les personnels des zones ghettoisées nécessitent des mesures d'urgence, afin que le dispositif d'éducation prioritaire ne soit plus qu'un dispositif transitoire.

Le congrès se prononce pour une terminologie unique de désignation de l'éducation prioritaire sur la base de critères objectifs, sociaux, et scolaires, nationaux et transparents avec un alignement des conditions de travail et de service les plus favorables, et avec affectation de personnels

[Afin de faire face à une réelle ambition de qualification et de réussite de tous les élèves, un certain nombre de mesures quant aux conditions d'enseignement et de travail sont indispensables :

- une réelle mise en place de moyens permettant la prévention de l'échec scolaire dès la maternelle et le primaire notamment par des effectifs allégés
- un abaissement des effectifs : maximum 20 élèves par classe
- les moyens en HP d'organiser le rattrapage, les dédoublements et les travaux en petits groupes
- la prise en compte de la pénibilité du travail par l'abaissement du maximum horaire des différentes catégories de personnel : - 3 heures pour les enseignants, arrêt de l'imposition de l'HSA et des HSE
- intégration du temps de concertation dans les services pour favoriser le travail en équipe, les rencontres avec les parents.
- un CPE pour 250 élèves, deux en éducation prioritaire
- le retour au recrutement de MI SE en nombre suffisant : un pour 100 élèves

- [des locaux soignés et à côté des salles de classe, de salles d'études et de locaux pour les activités de club du FSE](#)
- [le recrutement d'enseignants documentalistes en nombre suffisant travaillant dans des CDI dignes de ce nom](#)
- [des personnels médicaux et sociaux qualifiés qui puissent travailler à temps complet dans l'établissement avec les équipes pédagogiques et éducatives.](#)
- [Le retour de la carte scolaire et la limitation des dérogations](#)
- [Nationalisation de l'enseignement privé](#)
- [Fonds sociaux abondés](#)
- [Augmentation des bourses d'état](#)

2.1.6 Parce que l'égalité se travaille avant tout au sein de la classe, lieu de construction collective des apprentissages, les horaires disciplinaires, rognés de fait ces dernières années, doivent être redéfinis. L'horaire professeur doit être supérieur à l'horaire élèves pour varier les situations pédagogiques, mettre en place des pratiques diversifiées afin de répondre aux besoins des élèves (dédoublings, travaux ponctuels en groupe, aide individualisée en petits groupes, co-interventions ...). et proposer des travaux interdisciplinaires qui n'amputent pas les horaires proprement disciplinaires.

2.1.6.1 C'est d'abord au sein de la classe que l'aide doit être pensée. Dans le cadre de la diversification pédagogique qu'il revendique, le SNES renouvelle sa demande d'étendre les deux heures d'ATP à tous les niveaux du collège [\(en sus de l'horaire-élève actuel\)](#) pour mettre en place des actions diversifiées d'aide aux élèves et de maintenir ces heures dans le service des enseignants

Au-delà, la question de l'aide aux devoirs se pose partout. Si, pour ne pas creuser les inégalités, une réflexion s'impose sur le contenu, la nature et la forme des devoirs à la maison, il est tout aussi essentiel d'organiser des espaces et des temps d'accueil des élèves pour leur permettre de réaliser leurs devoirs dans de bonnes conditions : études dirigées (par des enseignants volontaires), études surveillées (par des étudiants-surveillants recrutés en nombre suffisant), ou aide aux devoirs dans le cadre de l'accompagnement associatif à la scolarité qui peut apporter une dimension culturelle précieuse. [Si on considère que les moyens doivent être donnés pour que l'aide et le soutien soient assurés dans l'école et sur le service des enseignants, la question ne se pose pas.](#)

~~Notre proposition du congrès de Clermont-Ferrand de mettre en débat la création d'un véritable service public et laïque de l'accompagnement à la scolarité reste d'actualité : pour quelles activités en complémentarité de l'école et non en substitution ? Avec quels personnels statutaires formés ? Avec quels liens entre les différents acteurs ?~~

2.1.6.2 L'accompagnement éducatif généralisé par Darcos à la rentrée 2008 fait planer dans le contexte actuel de lourdes menaces sur les horaires d'enseignement et le devenir de certaines disciplines. [C'est pourquoi le Snes en conteste le principe.](#)

Le volet faussement intitulé « aide aux devoirs et aux leçons » comprend en effet des activités (approfondissement disciplinaire, pratique de langues vivantes, ateliers scientifiques...) qui peuvent d'autant plus entrer en concurrence avec les enseignements que le quotidien de la classe se dégrade. Il en est ainsi pour les pratiques sportives ou artistiques. Le SNES (30) ~~continue d'appeler partout à la vigilance pour que les~~ [constate que la mise en œuvre des](#) activités envisagées dans le cadre de l'accompagnement éducatif ~~ne se substituent pas à ,~~ [outre qu'elles peuvent entrer en concurrence avec](#) des enseignements ou activités jusqu'ici

inscrits dans le service des enseignants, ~~ou ne dégaissent~~ peuvent dégarnir les vies scolaires ~~H dénonce les dérives d'ores et déjà constatées, mais~~ surtout participent à la fragmentation de l'acte pédagogique au profit d'acteurs multiples (collectivités locales, associations, partenariats divers). Dans ce cadre, il n'y plus de volonté globale de parvenir à la réduction de l'échec scolaire, mais simplement une adaptation du fonctionnement des établissements au contexte socio-économique et politique. Le Snés revendique au contraire que les professeurs soient le pivot des actions de remédiation, en étroite collaboration avec les Co-psy et la vie scolaire.

Les PPRE définis par les textes officiels stigmatisent les élèves en difficulté et induisent un découpage des apprentissages qui les enferme dans des micro-tâches qui ne font pas sens. La multiplication des intervenants dans le cadre notamment des dispositifs de réussite éducative des plans Borloo et « Espoir banlieues » a par ailleurs des effets contre-productifs et n'offre pas toujours les garanties de qualité voire de déontologie nécessaires.

2.2 Le lycée

Le SNES réaffirme le droit de tous à un parcours scolaire complet qui ne peut s'arrêter au collège : tous les élèves sont capables de réussir dans une voie de lycée. Les trois voies du lycée doivent être repensées avec l'objectif prioritaire de pouvoir accueillir plus de jeunes et de les y faire réussir, c'est à dire les faire parvenir à un diplôme national sanctionnant un niveau de qualification IV et/ou leur permettre de poursuivre des études supérieures. ~~Le lien entre les trois voies et la formation continue doit être retravaillé dans ce sens.~~

Des réformes sont nécessaires pour le lycée. Mais elles doivent être guidées par une volonté de relancer le processus de démocratisation de l'école, et non par celle de mettre l'école en conformité avec une vision libérale de la société.

Par ailleurs, aucune réforme ne peut se faire sans une réflexion sur les contenus à transmettre et les méthodes de transmission. Il ne faut pas déduire les contenus de la structure. L'ensemble des propositions qui suivent, et qui portent principalement sur la structure de l'offre de formation et des parcours des élèves, implique une réflexion approfondie sur les programmes, les pratiques pédagogiques, les modalités et la fonction de l'évaluation, la sélection des savoirs à transmettre, etc. Cette réflexion est trop large pour être détaillée ici.

2.2.1 Les parcours du second cycle du second degré ~~doivent assurer~~ prolongent l'acquisition d'une culture commune construite à partir de champs du savoir différents et ~~permettre~~ permettent une première spécialisation qui n'enferme pas.

Le SNES réaffirme que l'organisation en voies et séries clairement identifiées reste la solution la plus pertinente pour atteindre ce double objectif. Il réaffirme son opposition à la destruction voulue par le ministère de la voie technologique en tant que formation initiale et continue.

Cependant des questions importantes, préalables à la conception de structures, sont encore ouvertes : ~~Quelle culture commune construire pour qu'un jeune puisse s'insérer durablement dans l'emploi, conduire sa vie en citoyen libre et s'épanouir ? Comment prendre en compte la diversité des élèves, de leurs goûts, de leurs acquis, de leur rapport aux savoirs et la persistance des inégalités sociales, économiques, géographiques ?~~

Les champs de la culture commune abordés au lycée doivent-ils être les mêmes qu'au collège ? Pour combiner la première spécialisation que représentent les trois voies, les séries, et les enseignements de détermination en 2nde GT, avec l'objectif de diffusion d'une culture commune, il faut partir du principe que ce qui est « commun » n'est pas nécessairement un ensemble de savoirs, mais une formation intellectuelle plus large et

tout aussi ambitieuse quelle que soit la voie

Enfin, le Snes revendique un lycée diversifié mais égalitaire. Cependant, comment construire l'égalité à partir d'une « diversité » des élèves qui est souvent le résultat d'inégalités sociales, économiques, de traitement selon le sexe, sur lesquelles l'école n'a pas de prise directe ? Peut-on fabriquer une école plus juste dans une société qui est de plus en plus marquée par ces inégalités ?

2.2.2 L'analyse de la culture commune élaborée au cours des derniers congrès garde toute sa pertinence. Elle doit permettre à l'élève de se construire comme futur citoyen et de comprendre les grands enjeux du monde contemporain grâce à des outils intellectuels construits sur des disciplines qui, au lycée, ne sont pas forcément les mêmes pour tous.

Elle ne peut se résumer à « un socle de base » ou aux compétences clés européennes, ni à une addition de disciplines considérées comme incontournables ou fondamentales. Toutes les disciplines participent à la culture commune pour peu que les contenus enseignés fassent sens, développent les capacités d'abstraction, de réflexivité ... et permettent d'entrer dans la compréhension du monde. ~~Cette culture commune doit permettre des liens entre les différentes composantes de la culture (scientifique, littéraire, linguistique, économique et sociale, artistique, technologique...) et une ouverture à des problématiques nouvelles.~~

Il faut veiller à ce que l'élève puisse accéder à tous les domaines de la culture, et qu'aucun élève ne sorte du système scolaire sans avoir abordé tous les grands champs de la culture commune.

Concrètement, il faut remarquer que seul le domaine des sciences sociales n'est pas abordé au cours de la formation du collège. Or les élèves qui ne suivent pas d'enseignement de SES, d'économie-gestion ou de sciences médico-sociales ne les abordent pas au lycée. Ceci pose problème : tout élève de lycée doit être initié aux problématiques économiques et sociales.

2.2.3 ~~En réponse à la diversité des jeunes en termes d'appétence pour les études, de centres d'intérêts et d'histoire scolaire, les 3 voies proposent des modes différents d'appropriation des savoirs, connaissances, compétences, et donc développent des pédagogies différenciées sur des objets différents. Elles peuvent se nourrir mutuellement sans hiérarchie entre elles.~~

Le lycée comme le collège fonctionnent dans une société marquée par les inégalités sociales. Celles-ci ont des effets sur le rapport au savoir, les ambitions, les « goûts » et la réussite des élèves. Si le collège doit y faire face par une formation qui permette à tous d'adhérer à une culture commune, le lycée diversifie les voies de formation. Celles-ci sont donc évidemment marquées par les inégalités sociales, et par la division sociale du travail qui suit les études. Pourtant, le Snes ne conçoit pas ces trois voies de formation comme un outil de tri social. Au contraire, le Snes porte une vision volontariste, et non fataliste, de ces trois voies, qui sont un outil de démocratisation de la société.

Mais ces trois voies restent unifiées par des principes fondamentaux :

-l'élévation générale des qualifications : l'école forme le futur travailleur, mais la scolarisation de cette dimension permet de ne jamais réduire la formation du travailleur à une simple fabrication de force de travail, selon la vision patronale qui souhaiterait juste disposer d'une force de travail utilisable directement et à court terme. Quelque soit la voie suivie, le futur travailleur qu'est le jeune en formation peut accéder à une qualification plus importante que ce dont se contenterait le patronat, et reçoit en même temps une formation qui dépasse le seul enjeu professionnel.

-formation du citoyen : les disciplines générales, technologiques et professionnelles ont en commun de ne pas se contenter de diffuser un savoir réduit à sa valeur sur le marché

du travail, mais de donner au jeune des éléments de compréhension du monde et d'autonomie individuelle

-formation de l'être humain : la scolarisation de la formation permet à tous les jeunes de développer leurs capacités réflexives et leur autonomie intellectuelle, donc de les émanciper de tout pouvoir arbitraire.

De même, ces trois principes doivent s'appliquer à la formation continue des adultes.

Les formations sont construites autour de :

- des métiers, à partir de la description du travail réel effectué et de leur rôle social, formation qui devrait également permettre des poursuites d'études (voie professionnelle) ;
- « champs technologiques », les élèves travaillent sur des systèmes techniques (industriels, produits de services, de communication) en étudiant l'ensemble du cycle de vie de ce système, de la validation du besoin au recyclage en passant par la conception, la production, la maintenance (voie technologique)en tenant compte de l'évolution actuelle des procédés de production (mécanique, électrique, chimique, biologique...) qui comporte une connaissance des dynamiques d'évolution des procédés nécessaires à leur maîtrise ;
- l'étude de champs disciplinaires, définis à partir d'une ou de plusieurs disciplines universitaires (voie générale).

Les principes communs à tous les enseignements au lycée

- les enseignements sont organisés annuellement
- les enseignements sont définis par des programmes et des horaires nationaux, non modifiables localement
- les enseignements, obligatoires ou optionnels, ne peuvent pas prendre la forme de « modules » autosuffisants, indépendants et capitalisables. Les enseignements non-obligatoires prennent la forme d'options, telles qu'elles sont actuellement définies ;
- aucun enseignement ne peut être réduit à la diffusion de « fondamentaux » d'une discipline ; les enseignements ne participent pas à un « socle commun » ou à un « livret de compétences ». Ils contribuent à construire une culture commune.
- les enseignements correspondent à des savoirs constitués en disciplines définies autour d'un objet.
- l'interdisciplinarité doit être d'abord pensée dans la conception des programmes des disciplines.
- l'évaluation des enseignements ne peut pas prendre la forme de « certifications » (sur le modèle des certifications en section européenne). Les enseignements sont évalués dans un cadre national, anonyme, et public.
- les structures permettent un nombre important d'heures en petit groupe, en classe dédoublée, etc. Les programmes seront revus pour mettre en œuvre ces modalités.
- les enseignements (programmes, pratiques, structures) contribuent à la démocratisation de l'école. Dans cette optique, il convient de repenser l'ensemble des contenus et pratiques en partant du principe que l'école travaille pour des élèves qui, par définition, vont rencontrer des difficultés cognitives dans leur confrontation au savoir. Le travail pédagogique consiste à permettre à tous les élèves de se confronter efficacement à ces difficultés incontournables et normales, et à les surmonter. Ceci est vrai dans l'ensemble de la scolarité, y compris donc au lycée.

2.2.3.1 Les analyses du dernier congrès restent valides (conditions de travail et d'étude, effectifs de classe, aide et soutien...). Il nous faut approfondir la réflexion pour que les séries

assurent mieux le développement de la démocratisation.

Une série se construit à partir de dominantes, de disciplines dites d'appui qui doivent garder leur spécificité et contribuer à l'identification de la série. ~~Elle doit être ouverte à d'autres domaines pour permettre l'acquisition de la culture commune, le maintien d'une large palette d'orientation dans l'enseignement supérieur et la prise en compte des goûts et des réussites des lycéens.~~

~~Peut-on envisager des séries générales intégrant davantage la culture technologique ? Si oui, quel type de « couplages » imaginer ?~~

Le choix par l'élève d'une série à l'issue de la 2nde est une première forme de spécialisation. Ce choix doit impliquer que l'élève décide d'approfondir l'étude de certains champs (disciplines dominantes de la série), et donc renonce à approfondir d'autres champs. Néanmoins, chaque série doit être ouverte à d'autres domaines disciplinaires pour permettre l'acquisition de la culture commune, le maintien d'une large palette d'orientation dans l'enseignement supérieur et la prise en compte des goûts et des réussites des lycéens.

Il faut insister sur la situation des langues vivantes. Ces disciplines sont particulièrement dénaturées par l'horaire scandaleux dont elles disposent aujourd'hui (tendance à réduire la langue à sa fonction de communication, impossibilité d'approfondir les thèmes d'études, etc). Elles sont de plus victimes de toutes les expérimentations inadmissibles du ministère. A terme, seuls l'anglais et l'espagnol commerciaux seraient encore enseignés.

Le Snes dénonce par ailleurs la supercherie que constituent les « stages d'anglais » pendant les vacances. Ce n'est pas en écourtant les vacances des élèves et des professeurs qu'on améliorera l'apprentissage oral des langues, mais en limitant fortement les effectifs par classe (15 élèves maximum par groupe). Il est urgent de rétablir des horaires suffisants, à tous les niveaux d'enseignement, pour les langues vivantes, et de dénoncer toutes les attaques que subissent ces disciplines.

Les langues anciennes sont elles aussi menacées d'extinction. Il est inadmissible que les heures de latin soient confiées à des professeurs de lettres modernes. La formation et le recrutement des professeurs de lettres classiques doivent être maintenus.

Etant données les spécificités des enseignements technologiques, qui ne doivent pas être réduits à un « vernis », et la double finalité de la voie technologique, il semble difficile d'intégrer des enseignements technologiques solides dans la voie générale, à l'exception des « sciences de l'ingénieur » dans la série S. Cependant, il faut veiller à ce que chaque LEGT propose, en 2nde, au moins une option technologique, industrielle ou tertiaire

2.2.3.1.1 L'orientation ne doit pas être une gestion des flux soumise aux capacités d'accueil bien souvent trop contraintes. ~~Ceci suppose que les élèves puissent effectivement faire valoir leurs choix, disposent de moyens de soutien ou de rattrapage leur permettant de mener à bien leurs projets, bénéficient d'une offre de formations diversifiées nombreuses et suffisamment proches de leur domicile afin de faciliter les passerelles et les réorientations.~~

Ceci suppose tout d'abord un recrutement massif de COPsy. Leur rôle doit être rappelé avec force : ils sont les mieux placés pour informer et accompagner les élèves dans la construction de leur orientation. Les professeurs principaux ne peuvent en aucun cas se substituer à eux.

De même, il n'est pas pertinent d'envisager un « module d'orientation » en 2nde GT.

L'articulation entre des séances collectives dans le cadre de la classe et des entretiens individualisés est un dispositif satisfaisant, à condition que les CO-Psy soient en nombre suffisant pour que ce suivi puisse être assuré. Le Snes dénonce le sous-recrutement catastrophique des CO-Psy, et demande une inversion immédiate de cette politique. Le SNES dénonce la mise en place des conseils d'orientation et la procédure de l'«orientation active» : celle-ci ne constitue pas une aide à l'orientation et contribue en outre au tri des futurs étudiants.

Ceci suppose aussi que les élèves puissent effectivement faire valoir leurs choix, et donc bénéficient partout d'une offre de formations diversifiées, nombreuses et suffisamment proches de leur domicile

Pour faciliter les passerelles, il faut entre autres rétablir des enseignements « grand débutant », ou des dispositifs de rattrapage dans les classes de première, pour les enseignements devenant centraux mais n'ayant pas été suivis par certains élèves en 2nde. Il ne faut cependant pas condamner le redoublement « par principe » : ce dispositif peut être pertinent dans une logique d'orientation raisonnée ou de réorientation

2.2.3.1.2

Préambule :

-le Snes exige le maintien des trois voies et de la spécificité des enseignements technologiques

-dans chaque série, à partir de la 1^{ère}, l'élève est amené à approfondir plus particulièrement un ou plusieurs champs du savoir à travers 3 ou 4 disciplines centrales, dont les horaires sont importants.

-d'autres champs du savoir sont enseignés de manière obligatoire à travers les autres disciplines. Les LV doivent voir leurs horaires abondés.

-les champs du savoir, donc les disciplines-support, qui ne sont pas obligatoires dans la série, sont proposés en option dans chaque série.

-les programmes de chaque discipline sont repensés en lien avec le contexte de la série dans laquelle elle s'inscrit.

-Ces principes s'appliquent aux séries technologiques évoquées dans le point suivant.

Les séries générales doivent conserver leur identité : littéraire, économique et sociale, scientifique. Cependant il est nécessaire de combattre leur hiérarchie et de dynamiser les parcours littéraires.

Cette hiérarchie prend racine dans l'histoire du système éducatif et dans la perception des débouchés supposés que les différentes séries offrent. ~~Peut-on transformer ces représentations en offrant des enseignements communs (permettre par exemple à un lycéen de L de faire des SES ou de travailler les problématiques de la communication, à un lycéen de S ou ES de faire de la littérature ou de travailler les problématiques du développement durable ...)? sous quelle forme?~~

~~Les congrès précédents ont tracé des pistes pour définir de nouveaux parcours dans la série L : communication, gestion de la culture...~~

~~La série S doit retrouver une plus grande diversification à partir des disciplines scientifiques.~~

~~Quelles pistes peut-on imaginer pour cette série et les autres séries générales?~~

Pour renforcer la spécialisation de chaque série générale et contribuer à un meilleur équilibre entre elles, il faut que toutes paraissent à la fois mieux typées et plus généralistes

La série S apparaît trop souvent comme « la seule série avec laquelle on peut tout

faire ». De ce fait, elle n'attire pas seulement les élèves qui ont des projets scientifiques. Elle est la seule série générale pour laquelle tous les enseignements du tronc commun actuel de 2nde sont poursuivis jusqu'en terminale (à l'exception du Français). Ceci renforce son image de seule série « qui ouvre toutes les portes ». Il faut donc renforcer sa dimension scientifique par les disciplines centrales.

Pour la série L, il faut renforcer et dynamiser les dimensions littéraire, linguistique et artistique de la formation. Le contenu de l'enseignement scientifique et des mathématiques doit être plus solide en 1^{ère}. L'introduction de la philosophie en classe de 1^{ère} (sans diminution horaire en terminale) est à examiner. Une spécialisation en histoire-géographie est à examiner. Enfin, des enseignements plus larges liés au champ de la culture seront mis en place.

Pour la série ES, le contenu de l'enseignement scientifique de 1^{ère} sera lui aussi plus solide. Une spécialisation en histoire-géographie est à examiner, dont le contenu sera distinct de la spécialisation proposée en L.

Le Snés dénonce néanmoins les attaques récurrentes, purement idéologiques dont cette série fait l'objet de la part de lobbies parfois relayés par le ministère.

Une réflexion sur les programmes et les épreuves terminales s'impose, pour que les disciplines d'une série soient mieux adaptées dans leur contenu à la spécificité de la série dans laquelle elles s'insèrent. Ceci permettra de combiner le maintien d'une formation large avec la spécialisation croissante de cette formation.

Cette réorganisation des séries implique une spécialisation plus forte, mais permet aussi l'enrichissement et la diversification de la formation par les options. Elle doit néanmoins s'accompagner d'une réflexion approfondie sur les garanties d'accès aux formations du supérieur, sur le modèle de ce que font certains BTS ou certaines CPGE, qui permettent des voies d'accès diversifiées ou mettent en place des enseignements renforcés pour les élèves qui n'ont pas le même degré d'approfondissement de certains champs.

2.2.3.1.3 Les défis que rencontre aujourd'hui l'humanité (problèmes de nature énergétique, environnementale, de santé, sociaux) nécessitent des formations scientifiques (et plus largement générales), mais aussi des formations technologiques et professionnelles de haut niveau

Les séries technologiques doivent être organisées autour de champs technologiques. C'est le cas des séries rénovées STG et ST2S, dont il faut faire le bilan pour apporter les modifications nécessaires.

~~Le SNES exige du ministère qu'il entame enfin une rénovation ambitieuse des séries industrielles et de laboratoire qui devraient~~ Le Snés exige le maintien des séries technologiques. Il interpelle le ministère afin qu'une négociation conduise à une rénovation ambitieuse des séries industrielles et de laboratoires, qui doivent être organisées en spécialités offrant aux élèves un réel choix parmi des champs porteurs tout en utilisant les potentiels humains et matériels présents dans les lycées conformément aux principes fondamentaux énoncés au 2.2.3.

La mise en place du Bac Pro 3 ans a largement contribué à la presque disparition des premières d'adaptation, les élèves préférant bien souvent rester dans le même établissement. Cela conduit à diminuer le niveau de formation des élèves qui s'arrêtent maintenant au niveau bac.

Le SNES doit continuer à demander l'abandon du bac pro 3 ans.

Les séries Arts appliqués, Hôtellerie, et Technologie de la musique et de la danse devraient être rénovées en gardant leur spécificité.

Pour tenir compte de la nécessaire construction de passerelles entre les voies technologiques et professionnelles, et entre les voies générales et technologiques, la définition de « champs technologiques pertinents » devrait permettre des correspondances avec des familles de métiers supports des formations professionnelles, et trouver leur pendant disciplinaire dans les séries générales (exemples : SES/SMS, Construction mécanique/SI, sciences physiques/PLPI-CLPI, SVT et sciences physiques-BGB...).

Rappelons que le SNES est opposé à l'apprentissage, pratique de plus en plus imposée dans les établissements. Si toutefois elles s'implantent, elles ne doivent pas entrer en concurrence avec les filières de la formation initiale, et doivent apporter des moyens horaires en HP.

2.2.3.2 Les analyses du dernier congrès sur les échecs et les difficultés de la seconde générale et technologique restent d'actualité. Il nous faut affiner nos propositions pour combattre les projets ministériels en gestation.

Comment assurer le lien l'articulation avec le collège, permettre l'adaptation au lycée, des choix pour le cycle terminal qui ne soient pas irréversibles et la connaissance des disciplines nouvelles ? Comment offrir des parcours plus divers ? Comment assurer le maintien de la voie technologique et de ses spécificités ?

~~Il faut travailler la cohérence entre tronc commun et disciplines de détermination, entre les disciplines de détermination, et trouver l'équilibre entre enseignements obligatoires et enseignements au choix. Deux logiques extrêmes s'opposent :~~

~~• un tronc commun restreint aux disciplines obligatoires partout dans le cycle terminal, avec un choix plus important et plus ou moins fléché de disciplines de détermination et d'options facultatives.~~

~~• un tronc commun avec toutes les disciplines centrales de toutes les séries, ce qui suppose de rajouter les champs technologique, économique et social, artistique, complété par des enseignements au choix ou facultatifs. La détermination serait alors assurée par la rencontre obligatoire et imposée à tous des champs qui spécifient ensuite les différents parcours.~~

~~Peut-on adopter le principe actuellement en vigueur d'enseignements généraux qui seraient dérogatoires (par exemple abandon des SVT quand il y a choix d'enseignements technologiques) ?~~

~~Peut-on, par ailleurs, aller au-delà de 32 heures élève sachant que les horaires peuvent se différencier selon les parcours ?~~

~~Pour ouvrir le débat, nous présenterons des hypothèses qui illustrent ces logiques.~~

La classe de 2nde GT prépare les élèves à de nouvelles exigences, de nouveaux exercices, dans l'optique du bac ; de plus, elle joue un rôle crucial dans la construction des choix d'orientation ; elle est enfin la dernière étape où les élèves reçoivent massivement un enseignement commun.

La première urgence, pour la classe de 2nde GT, est à la diminution des effectifs par classe, condition indispensable au bon fonctionnement de cette classe telle que définie plus haut. L'importance des nouvelles méthodes de travail implique une place importante pour le travail en petits groupes et les heures dédoublées. Enfin, il faut une réflexion approfondie sur les programmes, les contenus, les pratiques nouvelles à mettre en œuvre. Il faut assurer une meilleure cohérence avec les acquis du collège ; il faut aussi inciter à des pratiques innovantes.

En opposition à la mise en place d'un module d'information-documentation qui menacerait la définition hebdomadaire des services des enseignants-documentalistes, le Snés demande qu'une réelle formation à l'information, ancrée dans les enseignements disciplinaires, soit assurée en collaboration entre enseignants-documentalistes et enseignants disciplinaires, sur des heures en classe dédoublée.

A l'issue de la 2nde GT, les élèves font des choix entre séries et entre 2 voies ; mais la voie technologique a des exigences qui rendent souvent nécessaire une initiation approfondie en 2nde. Tous les choix rationnels doivent être possibles à l'issue de la 2nde, à conditions que ce soient des choix positifs et que les acquis disciplinaires soient suffisants. Pour des élèves qui n'auraient pas suivi des options indispensables, il faut des mécanismes de complément, ou d'enseignement « grand débutant » en 1^{ère}, mais le redoublement ne doit pas être rejeté pour autant par principe.

-la classe de 2nde doit bénéficier, comme l'ensemble du lycée, d'une réflexion approfondie sur les contenus, les pratiques, en partant d'une analyse de « qui sont les élèves » et « que veut-on leur transmettre ».

-la structure de la classe de 2nde doit permettre de préserver la spécificité des séries technologiques et donc celle de la voie technologique : c'est pour cela que nous proposons un tronc commun avec deux variantes.

-la 2nde doit pouvoir jouer un vrai rôle de détermination. Pour éviter un poids trop fort des choix individuels (qui sont marqués par les inégalités sociales) et pour contribuer à maintenir l'accès à une culture commune large, nous proposons un tronc commun élargi. Toutes les disciplines générales centrales dans au moins une série du cycle terminal y sont incluses : en particulier, la LV2 (choisie par 96% des élèves), et les SES, qui contribuent à la compréhension du monde et font accéder les élèves à un champ de savoir qui leur est pour l'instant inconnu.

-la détermination se prépare avec les disciplines de tronc commun et peut se compléter par des options qui permettent d'élargir les champs de savoir étudiés, grâce à des disciplines absentes du tronc commun

- dans la variante avec enseignement techno lourd, les enseignements technologiques se font systématiquement en couplages. Les élèves qui choisissent ces couplages dans le tronc commun seront dispensés d'une ou de deux disciplines du tronc commun de la première variante (qui sont alors proposés en option).

-l'information-documentation est un ensemble de savoirs et de savoir-faires qu'il faut développer dans le cadre des enseignements disciplinaires. Les programmes et les structures doivent le permettre.

2nde GT sans enseignement techno lourd :

Tronc commun :

Français

Maths

LV1

LV2

HG

EPS

SVT

Sciences physiques

SES

Options (3 heures en classes dédoublées) : arts, langues anciennes, LV3, section euro (2H), options techno légères (industrielles, tertiaires, ...)

On peut aussi envisager de nouvelles options autour d'objets peu abordés actuellement (droit...) et l'implantation d'une option artistique au moins dans chaque lycée.

L'aide individualisée raccrochée aux disciplines est maintenue

2nde GT avec enseignement techno lourd

Le TC ci-dessus sera diminué d'une ou deux disciplines, dont les SES.

Les enseignements technologiques auront un horaire de 5 à 6 H /élève.

2.2.4 Toutes nos revendications sur l'organisation du baccalauréat, développées au cours des précédents congrès restent valides. Le ministre doit abandonner son projet « de reconquête du mois de juin » dont l'expérimentation a montré l'inefficacité.

Loin de répondre à notre souhait de reconnaissance de nos diplômes nationaux à l'échelon européen, les certifications en LV ~~aggravent les inégalités. Réservées aux seuls élèves volontaires des classes européennes, elles coûtent très cher à l'Etat qui ne rémunère pas les enseignants chargés de leur passation~~, menacent les diplômes existants et ne reflètent pas notre conception de l'enseignement des langues vivantes par l'absence de contenus culturels et de perspective citoyenne. Leur attribution par des organismes marchands est un début de privatisation du service public d'éducation, ,et coûtent très cher à l'Etat. Le Snes demande l'abandon des certifications.

2.2.5 La demande lycéenne d'un accompagnement doit être prise en compte dans l'organisation ~~pédagogique et~~ matérielle du lycée en séparant ce qui relève des missions de l'enseignant (soutien, approfondissement) de ce qui concerne l'organisation de la vie scolaire et des possibilités d'un travail personnel dans l'établissement. C'est parce que les apprentissages ne suivent jamais un parcours linéaire, que l'erreur fait progresser et que les difficultés d'apprentissage font partie de toute formation que ces dernières doivent se résoudre dans le cadre des heures d'enseignement (heures de cours, petits groupes, travail sur les contenus...) et d'une évaluation formative prenant en compte les progrès réalisés. La conception développée dans le projet Darcos, en amalgamant aide, soutien, interdisciplinarité est donc une fausse piste que le SNES récuse.

~~La mise en place, pendant les vacances scolaires, du dispositif « réussite scolaires » dans cent lycées a montré l'inefficacité d'un tel dispositif. Le dispositif « réussite scolaire » et les stages LV ne sont que des trompe l'œil totalement inefficaces, qui ne compenseront pas la baisse des horaires en langue et la dégradation de l'offre de formation due aux suppressions de postes. En outre, elles sont dangereuses pour les statuts des personnels (remise en cause des congés et des qualifications puisque des personnels non-enseignants peuvent intervenir dans le cadre de ces dispositifs).~~ Le SNES en demande l'abandon.

2.2.6 ~~Un découpage semestriel plutôt que trimestriel de l'année scolaire peut-il être envisagé : cela supposerait de repenser l'articulation entre conseils de classe, vie de classe, procédures d'orientation et dialogue avec les parents.~~

~~Darcos mais aussi certains syndicats et mouvements pédagogiques présentent la semestrialisation de certains enseignements comme « permettant plus de possibilités de découverte dans des horaires hebdomadaires conséquents sur un nombre plus réduit de semaines au lieu d'un saupoudrage sur l'année sans inflation peu réaliste de l'horaire-élève ». Cette piste est-elle à explorer ? Si oui avec quels garde-fous ?~~

La semestrialisation est une menace pour au moins trois séries de raisons :

Disciplines : à côté des « vraies » disciplines (annuelles), on trouvera des « demi-disciplines » (semestrielles) qui, outre cette infériorité symbolique, devront être en concurrence entre elles pour attirer les élèves. La semestrialisation ne permet pas de prendre le temps nécessaire aux apprentissages : les contenus seront appauvris, facilitant l'introduction de la logique du « socle » et des « fondamentaux », qui est pourtant rejetée, à juste titre, par le Snes pour le collège.

Elèves : la semestrialisation favorise le zapping, qui en plus de nuire aux élèves les plus en difficultés, n'est pas une condition adéquate pour construire une orientation raisonnée. Elle renforce l'individualisation des choix, qui est facteur d'inégalités sociales des parcours scolaires, et favorise la logique du module (qui réduit l'orientation à une accumulation de capital scolaire). En outre, comment intégrer les cours du 1^{er} semestre dans l'orientation en fin de 2nde ? Dans le cycle terminal, ces enseignements semestriels ne pourront être intégrés à l'évaluation finale que s'ils donnent lieu à des certifications et/ou s'ils sont évalués localement.

La semestrialisation est donc un leurre pour les élèves, d'autant que les contraintes d'organisation des services et des emplois du temps, les contraintes budgétaires (suppressions de postes) limiteront le choix réel des élèves qui devront être répartis également entre les seuls modules ouverts dans l'établissement.

Personnels : la semestrialisation (qui implique une annualisation des services) donnerait lieu à de nombreuses dérives locales. Que faire d'un collègue qui n'aurait plus suffisamment d'élèves au second semestre ? Semestrialiser, c'est risquer de donner encore plus de possibilités à l'administration pour faire éclater les statuts des personnels (voir les attaques actuelles contre les TZR). Par ailleurs, que faire des options qui ne réussiraient pas à faire le plein sur l'année ? Il y a un risque net de disparition des options semestrielles à faible effectif.

La semestrialisation n'améliorera pas le fonctionnement de l'orientation, et plus largement du lycée, mais sera néfaste pour les personnels et pour les disciplines concernées. Le Snes doit la rejeter.

2.3 Le lycée, et après ?

2.3.1 Dans l'optique d'une scolarisation jusqu'à 18 ans minimum, le baccalauréat **général et technologique** doit rester un examen final terminal **national et anonyme**, premier grade de l'enseignement supérieur, qui permet tant les poursuites d'études que l'insertion professionnelle.

Le bac pro doit rester une qualification professionnelle reconnue, ce qui exclut toute velléité de raccourcissement généralisé de la formation, ou de regroupement des formations autour de champs professionnels intégrant plusieurs métiers. **Le SNES condamne donc le bac pro en 3 ans -dont il demande l'abandon- et le lycée des métiers.** La généralisation des parcours de bac pro en 3 ans conduirait à un risque de disparition de certaines séries technologiques et en particulier industrielles. Ce bac pro en 3 ans risque d'être un leurre pour les jeunes concernant leur chance de réussite dans l'enseignement supérieur et notamment en BTS. Il est nécessaire de construire et de mettre en œuvre un cadre de reconnaissance des **certifications diplômes**, tant au niveau national qu'europpéen, permettant de maintenir les diplômes dans les conventions collectives et de contribuer à une certaine sécurité professionnelle du salarié. **Ils sont les premiers garants de la grille de rémunération et des conventions collectives**

2.3.2 ~~Pour les poursuites d'études, il est nécessaire de mieux articuler les cursus universitaires et lycéens sans anticiper de filiarisations précoces au lycée. Faciliter cette transition, faire travailler ensemble enseignants du second degré et universitaires, devrait être une~~

~~préoccupation permanente des deux ministères. Les partenariats entre lycées et université doivent être développés: pour la formation continue des enseignants, pour la construction de parcours d'orientation et de réussite spécifiques, pour augmenter les possibilités de poursuites d'études après une formation supérieure en lycée. Compte tenu de l'autonomie accrue des universités, ces partenariats devraient être cadrés nationalement.~~

L'articulation entre le lycée et l'université doit être pensée dans les contenus au lycée et dans l'organisation de la 1^{ère} année universitaire.

2.3.3 Il convient d'augmenter l'implantation de sections de techniciens supérieurs dans les spécialités où les formations sont rares (sanitaire et social, arts appliqués, par exemple) à la hauteur d'au moins une section par département dans les établissements publics. Il faut développer les formations post BTS : classes préparatoires ATS, licences professionnelles, ...

Pour les licences professionnelles, il faut que les établissements touchent une dotation en HP correspondant à la partie professionnelle enseignée par les collègues du lycée.

Il faut également des dispositifs ciblés **cadrés nationalement** pour accroître la réussite des bacheliers : bac pro en STS, bac technologiques à l'université, ...

2.3.4 Chaque série du bac doit avoir un accès en CPGE : augmenter le nombre de places pour les bacheliers technologiques, implanter davantage de classes préparatoires dans les lycées défavorisés en, créer de spécifiques pour les bacheliers technologiques (par exemple ST2S). Dans le cadre d'un bilan de la réforme de 1995 des CPGE, le SNES doit mener la réflexion sur l'évolution de la structure actuelle des prépas scientifiques, l'enseignement de l'informatique, la formation à la recherche. Les classes DCG doivent s'inscrire dans cette réflexion afin d'acquérir un véritable statut de CPGE. Les prépas littéraires doivent offrir plus de débouchés sur concours, ce qui suppose d'inclure dans la formation la préparation à d'autres écoles, comme les IEP, **ou un système d'équivalences avec le droit**

2.3.5 Le développement des niveaux de qualification doit être pensé **après celui d'une formation initiale forte** dans le cadre de la formation tout au long de la vie, cela suppose de développer un grand service public de la formation continue et de l'orientation professionnelle des adultes **qui intégrerait les dispositifs VAE**, s'appuyant sur les établissements scolaires et les universités. **Au moment où Nicolas Sarkozy après son discours du 3 mars envisage une nouvelle loi. Il démantèle l'AFPA, les services d'orientation et réduit drastiquement les moyens de la formation initiale et de la formation continue en épargnant tout effort contributif au patronat et en modifiant les règles d'organisation de la taxe d'apprentissage.**

Cette politique coûteuse régionalement et source d'inégalités entre régions, entreprises et salariés, va à l'encontre de nos exigences et fait de la formation continue un simple sas social de décompression face à la crise et au chômage.

Il s'agit pour nous d'ancrer les diplômes et les qualifications sur les métiers actuels et leurs évolutions futures.

Parce qu'il défend la qualité des contenus, le service public national d'éducation et les intérêts des personnels, le SNES doit intervenir auprès des organisations syndicales et politiques.

Dans le cadre des politiques de reconversion, le SNES doit être à l'initiative d'une concertation avec les organisations syndicales ouvrières afin de définir des parcours de formation adaptées et qualifiantes.

Les outils de ce service ~~sont~~ **peuvent être** les GRETA **à condition d'y créer des supports définitifs en les dotant en outre d'un chef d'établissement et d'un chef des travaux**. En partenariat avec les Régions ils doivent être re-dynamisés : financements publics pour les

actions vers les stagiaires sans qualification, reconstructions de synergies entre la formation initiale et la formation continue, développement de postes gagés de formateurs, possibilité de services partagés entre formation initiale et formation continue, intégration des dispositifs VAE dans ce service public.... L'action des GRETA doit être complémentaire de celles menées par l'AFPA. Ce service public pourrait intégrer des personnels de l'EN volontaires (enseignants, Co-Psy, ..) et articuler ses actions avec le service d'orientation de l'Education Nationale.

2.3.6 Pour les jeunes qui risquent, à tout niveau, le décrochage scolaire, des actions de prévention s'appuyant sur tous les membres des équipes pluriprofessionnelles sont indispensables. La situation des jeunes qui quittent précocement le collège ou le lycée, doit être traitée conjointement par les CIO et la MGI, qui devrait fonctionner avec des moyens en personnels conséquents.

2.4. Les missions, l'exercice du métier pour la réussite de tous

Les difficultés liées à ~~la diversification des publics~~, aux attentes sociales toujours plus fortes, au développement des nouvelles technologies, à la demande d'individualisation, rendent nos métiers plus complexes et font peser sur les personnels d'éducation des responsabilités accrues. **Or l'école ne peut pas tout : elle a pour mission d'assurer la réussite de tous et cela ne peut se faire qu'avec un travail avec les services sociaux ...et dans le cadre d'une politique sociale ambitieuse. Cela nécessite aussi une autre politique en termes d'offre de formation et de moyens humains**

~~Face à ces difficultés~~, les réponses gouvernementales consistent à prôner autonomie et concurrence des établissements en s'appuyant sur la contractualisation et à multiplier les injonctions pédagogiques allant du gadget jusqu'à des transformations profondes du système éducatif : **elles sont donc à condamner fermement...**

Améliorer ~~les performances~~ **la réussite** de l'école, assurer la réussite de tous nécessite à la fois de prendre en compte la diversité de nos métiers, permettre un véritable travail d'équipe et de s'appuyer sur la liberté pédagogique reconnue par la loi et dans les propos ministériels mais trop souvent niée dans les faits.

2.4.1 Nos métiers

2.4.1.1 Les espaces numériques de travail (ENT), vecteur important de changements de nos métiers, ne sont qu'un ensemble d'outils que seul un usage raisonné permettra de rendre utiles. Afin d'éviter des dérives en tout genre, il faut établir un code de déontologie qui cadre nationalement leurs utilisations. ~~S'ils facilitent certains aspects administratifs de notre travail,~~ **Ils ne doivent pas servir à nous imposer des tâches supplémentaires, notamment administratives** ; ils ne doivent pas devenir un moyen de surveillance ou d'évaluation des personnels. Ils ne doivent pas limiter le principe de liberté pédagogique, ni justifier un pilotage du système éducatif par l'évaluation. Un effort de formation doit être fait, la bonne volonté ne suffit pas. Enfin, l'ENT doit être l'affaire de tous, et se mettre en place progressivement. **Ils ne doivent pas non plus remplacer le contact direct entre parents et enseignants en dématérialisant le rapport des familles à l'école .** **Ils ne doivent pas être enfin une nouvelle source d'inégalités entre les familles favorisées et les autres.**

2.4.1.2 Les programmes **qui doivent rester nationaux** doivent être élaborés en concertation étroite avec les enseignants, qui sont amenés à les appliquer. Cette réflexion critique qui va de l'élaboration à la consultation doit être reconnue comme faisant partie intégrante de leur métier. Elle nécessite une plus grande exigence en termes de formation initiale et continue

pour avoir accès aux fondements des programmes, aux enjeux des choix faits pour relever le défi de réussite de tous les élèves. Le SNES condamne les dernières consultations menées à la hussarde, sans transparence et qui, en ne permettant pas aux enseignants de se réunir pour débattre l'ensemble des projets présentés, pour pouvoir faire d'autres propositions, n'ont pas permis la réflexion collective et approfondie nécessaire.

Le SNES s'oppose à la nouvelle définition de la technologie en collège. S'appuyant sur la démarche d'investigation déjà prescrite en sciences expérimentales au lieu de la démarche de projet basé sur la satisfaction d'un besoin, elle prive les élèves d'une approche qui les mettrait en situation de réussite, et met en difficulté des enseignants dont le Ministère ne s'est pas donné les moyens de la formation.

L'expérimentation dite « sciences intégrées » concerne maintenant des classes de la Sixième à la Quatrième alors qu'aucun bilan sérieux n'a été publié. Le SNES demande l'abandon de ce dispositif et rappelle son attachement à la monovalence.

La forme et le contenu des épreuves d'examens sont de plus en plus soumis à des impératifs budgétaires, [ce que le snes dénonce](#). Or leur articulation avec les contenus des apprentissages induit des pratiques enseignantes. L'avis de la profession doit être pris en compte quant à leur définition.

2.4.1.3 La formation initiale et continue des enseignants doit pouvoir permettre d'identifier tout ce qui fait obstacle aux apprentissages et donner des outils pédagogiques propres à répondre aux besoins des élèves. Seuls dans le quotidien de leur métier, les enseignants ont besoin de temps d'échange avec leurs pairs pour débattre collectivement de leur métier et de leurs pratiques pédagogiques.

Ils doivent pouvoir s'appuyer sur d'autres professionnels de l'équipe éducative dont la formation et les compétences spécifiques peuvent aider à mieux saisir les sources de blocages et les difficultés en classe.

L'instrumentalisation de l'orientation à des fins de gestion des flux et d'adéquation aux demandes du monde professionnel fait peu de cas du développement potentiel des adolescents, de la nécessité d'acquis scolaires suffisants et d'une image de soi assez positive pour permettre une projection dans l'avenir. Ce sont pourtant des conditions indispensables à tout travail sur l'élaboration des projets que les Co-Psy s'efforcent de mettre en place: aide à l'adaptation, observation continue, contribution à la réussite scolaire.

C'est bien grâce à leur qualification de psychologue que les conseillers d'orientation-psychologues peuvent éclairer la compréhension des enjeux de la scolarité pour chaque élève. La mise en place militante des équipes pluri-professionnelles de suivi permettent de développer une cohérence éducative et de créer un cadre rassurant et structurant complémentaires de l'action pédagogique. Lieux ressources neutres et gratuits, les CIO assurent l'objectivité de l'information, la distance par rapport aux éventuels conflits entre les familles et l'École. [Il faut maintenir et développer le SP d'orientation et recruter massivement des co-psy à hauteur d'un co-psy pour 500 élèves.](#)

Aujourd'hui le corps des CPE est menacé par la baisse drastique des recrutements. Pourtant, les CPE jouent un rôle essentiel auprès des élèves hors la classe, et auprès de leurs familles.

L'établissement scolaire est aussi un lieu de la socialisation, de l'apprentissage de la vie en collectivité, des valeurs de tolérance et de solidarité, et celui de la construction de l'autonomie.

Chaque CPE doit avoir en charge le suivi d'un nombre raisonnable de classes pour que son travail éducatif soit efficace, notamment en terme de prévention du décrochage scolaire et d'appropriation des règles de vie collective. Il doit être disponible pour les élèves et leurs parents, pour de vrais temps de concertation avec les enseignants et les autres membres des

équipes éducatives. Les approches croisées des différents professionnels de l'éducation nationale peuvent permettre, par leur complémentarité, de trouver des solutions adaptées aux difficultés des élèves. Encore faut-il qu'un véritable travail en équipe soit possible. Quelles formes peut prendre ce travail d'équipe pour être plus efficace ? **Le snes dénonce et condamne la mise en place de « médiateurs » pour faire face aux questions d'absentéisme. Ces mesures ne servent qu'à nier la nécessité de personnels qualifiés et de la stabilité des équipes éducatives Elles contribuent aussi à rendre confuse la représentation de l'Education Nationale auprès des familles et à brouiller le message éducatif . Il faut au contraire recruter en nombre des personnels statutaires, stables et qualifiés, qui puissent travailler dans la durée.**

2.4.2 Organisation du système éducatif

2.4.2.1 Le développement de l'autonomie des établissements et leur mise en concurrence sont présentés par le gouvernement comme des clés pour améliorer les performances du système éducatif en optimisant les moyens.

Pourtant l'autonomie des établissements est déjà importante et les conseils d'administration ont des pouvoirs de décisions dans de nombreux domaines. Elle s'exerce dans le cadre de règles nationales où l'État conserve des prérogatives essentielles à la garantie de l'égalité de tous (programmes, horaires d'enseignement, gestion des personnels).

Élargir cette autonomie ne peut avoir d'autre sens que de transférer une partie de ces responsabilités aux établissements ou d'élargir considérablement la possibilité, aujourd'hui très marginale, donnée aux établissements de gérer une partie de la dotation qu'ils reçoivent en heures d'enseignement et/ou de leur permettre de s'affranchir, au moins en partie, des contraintes des grilles horaires nationales et des contenus d'enseignement, dans le contexte de restrictions budgétaires que nous connaissons.

Le SNES est en total désaccord avec chacune de ces hypothèses qui aggraverait les inégalités entre les établissements **et entre les classes d'un même établissement**, et permettraient que les conditions d'exercice du métier soient négociées au niveau de l'établissement avec pour corollaire injustice, inégalités, soumission aux pressions hiérarchiques locales, développement de l'individualisme. Pour autant, il estime qu'il est urgent de faire vivre l'autonomie actuelle des établissements en donnant effectivement aux personnels et aux usagers la possibilité d'être les décideurs dans les domaines qui les concernent.

Il s'agit notamment de commencer par respecter les compétences et les décisions des conseils d'administration.

2.4.2.2 Il s'agit aussi de permettre aux enseignants d'imaginer et construire des initiatives pédagogiques, aux équipes éducatives de concevoir et mettre en place des réponses, en particulier face aux difficultés locales dans le respect de leur liberté pédagogique.

Le Snes condamne le conseil pédagogique conçu par la loi Fillon pour exercer qui exerce une fonction de contrôle voire d'évaluation des pratiques pédagogiques des enseignants. ne répond pas à ces exigences et sa mise en place se fait dans des conditions diverses selon les établissements Il donne également lieu à de nombreuses dérives qui déposent les personnels de leur liberté pédagogique et du fonctionnement démocratique et transparent des établissements dans le cadre du CA et de la CP.

Dans le même temps, nombres de décisions qui relèvent de la liberté pédagogique individuelle ou collective (utilisation des crédits d'enseignement, préparation de la rentrée scolaire, élaboration du projet d'établissement...) sont prises sans réelle concertation ou sans transparence. Il est donc nécessaire de donner réellement du temps aux équipes pédagogiques/

éducatives et inventer les conditions d'une mise en commun du travail de ces équipes. Quelle forme donner à cet espace de liberté collective ? Il existe déjà les conseils d'enseignement et les plénières.....notamment pour l'élaboration du PE. Recréer une super structure n'apportera pas plus de transparence, mais à coup sûr une multiplication de réunions. Nous rappelons en outre notre revendication des heures de concertation. Pour des raisons de même nature, le SNES condamne toute politique visant à mutualiser les moyens de plusieurs établissements ou à leur superposer une hiérarchie nouvelle.

2.4.2.3 Le ministère s'appuie sur le « droit à l'expérimentation » et les contrats d'objectifs de la loi Fillon pour imposer une déréglementation du système éducatif au nom d'une adaptation au local. ~~Même si la contractualisation n'a pas donné ses pleins effets, le ministère veut aller plus loin dans la remise en cause des règles nationales.~~ Sous couvert du droit à l'expérimentation, le ministre tente de réintroduire sa réforme du lycée.

En soumettant les établissements à une « obligation de résultats », ces contrats permettraient de justifier un retrait de l'État en faisant peser la responsabilité sur les établissements et les équipes et de contraindre les établissements à s'inscrire dans les déréglementations. De nombreux exemples attestent déjà des remises en cause des règles.

Le SNES s'oppose à cette politique. Si des objectifs doivent être assignés au système éducatif, la contractualisation en pervertit la nécessaire évaluation.

Il rappelle qu'il appartient à l'État de garantir l'égalité des élèves comme celle des personnels sur tout le territoire. Pour autant, il a le souci d'une meilleure prise en compte des réalités locales, notamment dans les établissements où se concentrent toutes les difficultés : si des mesures spécifiques s'imposent dans ces établissements pour assurer à tous les élèves les moyens de la réussite, elles ne passent pas par un affranchissement des règles nationales mais par des moyens supplémentaires pour une organisation pédagogique plus soucieuse des besoins des élèves.

2.4.2.4 Le partenariat est inscrit dans les textes officiels en particulier dans le cadre de l'Éducation au Développement Durable. Il est obligatoire pour certains enseignements artistiques au lycée. Les enseignants se retrouvent face à des acteurs extérieurs qui ont introduit dans le cadre éducatif « la culture du résultat », la fiche action, la fiche bilan avec une pseudo-évaluation chiffrée des résultats... qui sont le sésame de crédits alloués par le rectorat.

Le droit de regard sur les partenaires suppose la mise en place des textes de cadrage pour définir des objectifs communs dans le cadre des valeurs portées par l'École publique. Or, aujourd'hui l'État se désengage de ce rôle en utilisant le partenariat comme une externalisation de ses missions.

Dans le cadre des enseignements artistiques au lycée, les responsabilités des deux ministères impliqués (Éducation et culture) doivent être plus clairement définies. Il faut revendiquer d'être présents dans la mise en place de dispositifs partenariaux dans le cadre de l'EDD, du volet culturel du projet d'établissement.

En outre, cette gestion lourde du partenariat qui incombe aux professeurs, devrait être prise en compte dans leur emploi du temps sous la forme de décharges de service.

2.4.2.5 Les deux premières années de mise en œuvre de l'assouplissement de la carte scolaire ont confirmé toutes les dérives que nous avons pointées : recul de la mixité sociale et de l'hétérogénéité scolaire, fragilisation des établissements déjà en difficulté sur fond de renoncement à la qualité pour tous. Les mandats de nos précédents congrès demandant le maintien d'une sectorisation avec des propositions pour améliorer la carte scolaire existante demeurent pertinents.

